

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC281

AMENDEMENT

présenté par
Mme Riotton, rapporteure

ARTICLE 9 A

I. – A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« dédiée au »

les mots :

« pour le ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.